

IL NOUS APPARAÎT QUE LES POURPARLERS QUE NOUS SOMMES SUR LE POINT D'ENTAMER CONSTITUERONT LES PLUS IMPORTANTES NÉGOCIATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET SUR LE DÉSARMEMENT QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ ENTREPRISES MULTILATÉRALEMENT. S'ILS ABOUTISSENT, CES POURPARLERS AURONT UN EFFET POSITIF SUR DES NÉGOCIATIONS ENTREPRISES DANS D'AUTRES DOMAINES ET CONTRIBUERONT À RAFFERMIR LA VOLONTÉ POLITIQUE D'ACCROÎTRE LA STABILITÉ EN EUROPE.

LES PEUPLES QUE NOUS REPRÉSENTONS ONT TOUS DES RAISONS D'ESPÉRER QUE LA PAIX QUE NOUS CONNAISSONS ACTUELLEMENT CONTINUERA DE RÉGNER, ET QUE LE MONDE DANS LEQUEL NOUS VIVONS SERA CARACTÉRISÉ PAR DES TENSIONS MOINS ÉLEVÉES ET PAR UN PLUS GRAND SENTIMENT DE SÉCURITÉ. NOUS SOMMES LES ARTISANS DE NOTRE DESTIN. CONSACRONS NOTRE ÉNERGIE COLLECTIVE À LA CRÉATION, EN EUROPE, D'UNE STRUCTURE PLUS STABLE ET PLUS HARMONIEUSE SUR LE PLAN DE LA SÉCURITÉ.

DES TRAVAUX ARDUS ET PROLONGÉS ONT ÉTÉ ENTREPRIS EN VUE DES PRÉSENTES NÉGOCIATIONS, AU COURS DE LA RÉUNION DE SUIVI TENUE À VIENNE ET DES POURPARLERS SUR LA DÉLIMITATION DU MANDAT DES NÉGOCIATIONS. NOUS POUVONS AFFIRMER AVEC FIERTÉ QUE LES EFFORTS QUE NOUS AVONS DÉPLOYÉS ONT PORTÉ LEURS FRUITS. CAR DANS LE DOMAINE DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS, AUCUNE ENTREPRISE NE S'EST JAMAIS APPUYÉE SUR UNE BASE AUSSI SOLIDE QUE LES NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ. DE MÊME, JAMAIS PAR LE PASSÉ DES NÉGOCIATIONS N'ONT EU DÈS LE DÉPART DES OBJECTIFS ET DES LIGNES DIRECTRICES AUSSI CLAIREMENT ÉTABLIS QUE LES NÉGOCIATIONS SUR LES FORCES CLASSIQUES EN EUROPE.

LES SIGNES SONT ENCOURAGEANTS. IL EST VRAI QUE LE DÉSÉQUILIBRE DES FORCES CONVENTIONNELLES EN EUROPE EXISTE TOUJOURS. CEPENDANT, DES PROGRÈS SPECTACULAIRES ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT ET DE CONTRÔLE DES ARMEMENTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, ET LES PROBLÈMES QUI SEMBLAIENT INSOLUBLES ONT ÉTÉ SURMONTÉS OU SONT EN VOIE DE L'ÊTRE, DEVANT LA RECHERCHE PATIENTE DE SOLUTIONS.

L'ENTENTE CONCLUE À STOCKHOLM EN 1986 MARQUE UNE ÉTAPE IMPORTANTE VERS LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ EN EUROPE. LE CARACTÈRE JUDICIEUX DE L'ACCORD SIGNÉ DANS CETTE VILLE A ÉTÉ CONFIRMÉ LORS DE LA MISE EN APPLICATION DE SES DISPOSITIONS.

DEPUIS JANVIER 1987, ENVIRON 35 ACTIVITÉS MILITAIRES ONT PU ÊTRE OBSERVÉES EN VERTU DES MODALITÉS DE CE DOCUMENT. DES SOLDATS CANADIENS COMPTENT PARMIS CEUX QUI ONT ÉTÉ L'OBJET DE VÉRIFICATIONS ET D'OBSERVATIONS, ET QUI ONT EU L'OCCASION DE PARTICIPER À DES ACTIVITÉS D'OBSERVATION. CES MESURES ONT CONTRIBUÉ DE FAÇON CONCRÈTE À L'ATMOSPHÈRE DE CONFIANCE QUI RÉGNE ACTUELLEMENT ET A PERMIS DE CONSOLIDER DES GAINS SIGNIFICATIFS, COMME LE DROIT D'EFFECTUER DES VÉRIFICATIONS SUR PLACE, PAR EXEMPLE.